

RÈGLEMENTS CONCOURS TIRAGE Machinerie Avantis

Le concours tirage Machinerie Avantis est organisé par la machinerie Avantis. Du 18 juillet au 22 août 2022, courez la chance de remporter un BBQ et un ensemble d'outils de machinerie de votre choix.

*18 ans et plus. Aucun achat requis. Un BBQ d'une valeur approximative de mille trois cent dix-sept et cinquante-cinq (1317.55\$) chacun à gagner au total. Le concours débute le 18 juillet et se termine le 22 août 2022 à 15h. Les chances de gagner un prix dépendront du nombre de participations valides enregistrées. Tous les prix doivent être réclamés au plus tard le 29 août 2022. Renseignez-vous auprès du Facebook Machinerie Avantis pour obtenir tous les détails sur le concours.

1. Comment participer

Du 18 juillet au 22 août 2022, identifiez le nom d'un mécanicien à même la publication Facebook du concours et complétez le formulaire d'inscription.

2. Description du prix

Un BBQ avec coffre d'une valeur approximative de mille trois cent dix-sept et cinquante-cinq (1317.55\$) et un ensemble d'outils de votre choix d'une valeur de 2 000 \$.

3. Exclusion

Sont exclus du concours tous les employés de Avantis Coopérative et ceux avec qui ils sont domiciliés.

4. Réclamation du prix

Le jour du tirage, les personnes gagnantes seront contactées via les informations complétées sur le formulaire de participation en ligne pour prendre possession de leur prix.

Afin d'être déclarée gagnante, toute personne sélectionnée devra :

- fournir une preuve d'identité ;
- être jointe par les organisateurs du concours d'ici le 29 août 2022.

À défaut de respecter l'une des conditions mentionnées ci-haut, la participation de la personne gagnante sera annulée et un nouveau tirage pour ce prix sera effectué, conformément au présent règlement, jusqu'à ce qu'un participant au concours soit sélectionné et déclaré gagnant.

5. Acceptation du prix

Le prix est non monnayable, devra être accepté tel quel et ne pourra être substitué par un autre prix. Si le gagnant refuse son prix tel quel, Machinerie Avantis se réserve le droit de refaire un tirage pour attribuer le prix à un autre participant.

6. Substitution de prix

Dans l'éventualité où, pour des raisons non reliées aux personnes gagnantes, les organisateurs du concours ne peuvent attribuer un prix tel qu'il est décrit au présent règlement, Machinerie Avantis se réserve le droit d'attribuer un prix de valeur équivalente.

7. Autorisation

En participant à ce concours, toute personne gagnante autorise Machinerie Avantis à utiliser, si requis, ses nom, photographie, image, lieu de résidence et/ou voix, et ce sans aucune forme de rémunération.

8. Différend

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.